

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 27 MAI 2021

Tel : 02-43-01-10-73

Le vingt-sept mai deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies , sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Ont pris part à la délibération |
|--------------------------------------|----------------|---------------------------------------|
| 15 | 15 | 11 |

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, , BIGARRET Gaël, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, CHARPENTIER Adeline, JOUIN Malvina

Absents excusés : BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, LEGRAND Jérôme, DECRESSAC Guillaume, PIPART Eric

Absent non excusé :

Date de la convocation :20/05/2021

Secrétaire de séance : Nadine Coutelle

Date d'affichage : 20/05/2021

Pouvoirs : Mme BOULAY donne pouvoir à M HOUSSEAU

M DECRESSAC donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M LEGRAND donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M PIPART donne pouvoir à M BERGERE

ORDRE DU JOUR

Commission Rénovation du centre-bourg : restitution des ateliers de travail

Une présentation de la synthèse des ateliers de travail du 3 mai dernier est faite en direction des élus. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités sur chaque lieu d'aménagement projeté sont décrites. Ce travail réalisé sera restitué près du CAUE pour intégration dans le projet

Une prochaine rencontre est souhaitée en septembre ou octobre pour une présentation de nouvelles propositions en fin d'année 2021.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux : décisions municipales (devis urgents)

Le compte-rendu de l'avancement du chantier dans le bâtiment mairie-bibliothèque est diffusé à l'ensemble des membres présents.

A la découverte des problèmes de structure de la poutre centrale de la salle du conseil municipal, des avis et devis ont été sollicités près d'entreprises compétentes en la matière.

Afin de ne pas générer de retard trop important dans l'exécution des travaux, Madame le Maire expose qu'elle a utilisé les délégations consenties par le conseil municipal pour la validation des devis suivants et présente à cet effet la décision municipale validée le 21 mai 2021

- Devis de maçonnerie : 2600 € HT soit 3120 € TTC
- Devis pour la consolidation de la poutre : 3810 € HT soit 4572 € TTC

Il est à noter que ces travaux interviennent hors marchés.

Le Conseil Municipal, prend note de l'urgence des travaux et de la décision municipale du 21 mai 2021.

Changement des fenêtres à l'école : examen de devis

Monsieur Bergère, présente les propositions de la commission bâtiments suite à l'étude des devis des trois entreprises pressenties pour le changement des fenêtres à l'école.

| Entreprise | Montant Hors taxes | Montant TTC |
|-----------------|--------------------|-------------|
| Lancelin | 3920 € | 4704 € |
| Launay Fenêtres | 2443.64 € | 2932.37 € |
| Baron | 1981, 18€ | 2377.42 € |
| | motorisation 996 € | 1195.20 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de suivre la préconisation de la commission bâtiments en ce sens que l'entreprise retenue est l'entreprise Baron pour l'ensemble des prix proposés soit 1981.18 € + 996 € soit 2977.18 € HT soit 3572.62 € TTC,
- Autorise la signature des devis pour commande près de l'entreprise

Coût des services périscolaires : bilan des années 2019 et 2020

Madame le Maire expose qu'un premier bilan des années 2008 et 2009 avait été réalisé pour connaître le coût de fonctionnement des services municipaux.

Un nouveau point concernant les années 2019 et 2020 a été établi pour l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire et le service jeunesse.

Une présentation par service : accueil périscolaire, restaurant scolaire et service jeunesse est faite en direction des élus.

Tarifs restauration scolaire et périscolaire 2021-2022

Madame Frangeul, rappelle les tarifs en vigueur sur les services accueil périscolaire et restaurant scolaire pour l'année scolaire en cours :

| | | Tranche A 470<QF>750 | Tranche B 750<QF>1200 | Tranche C QF> 1200 |
|---|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN | Horaire court : Entre 7 h 45 et 8 h 45 | 1.58 € | 1.68 € | 1.78 € |
| | Horaire long : Avant 7 h 45 | 2.08 € | 2.18 € | 2.28 € |
| RESTAURANT SCOLAIRE | | 3.30 € | 3.45 € | 3.60 € |
| NAP | | 4 € /période | 5 € / période | 6 € / période |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR | Horaire court : Entre 16 h 45 et 17 h 45 (LMJ) Entre 15 h 45 et 17 h 45 (V) | 1.58 € | 1.68 € | 1.78€ |
| | Horaire long : Après 17 h 45 | 2.08 € | 2.18 € | 2.28 € |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI | 11 h 45-12 h 30 | gratuit | gratuit | gratuit |
| TRANSPORT LE MERCREDI VERS LOUVERNE | vers 12 h | 1.60 € | 1.70 € | 1.80 € |

D'autre part, elle expose les propositions émises par la commission scolaire pour l'année à venir :
La fourniture d'un goûter après la classe de l'après-midi a été proposée aux familles par sondage, dont il ressort un avis favorable, aussi la commission a travaillé sur les tarifs en y incluant cette prestation.

Il est également proposé d'instaurer les majorations suivantes :

-Restaurant scolaire : une majoration de 3 € pour un repas consommé sans inscription préalable, sans notion de quotient familial,

-Accueil périscolaire : une majoration de 5 € par quart d'heure débuté après 19 heures sans notion de quotient familial.

Les propositions établies par la commission scolaire peuvent se résumer ainsi :

| | | Tranche A 470<QF>750 | Tranche B 750<QF>1200 | Tranche C QF> 1200 |
|----------------------------------|---|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN | Horaire court : Entre 7 h 45 et 8 h 45 | 1.60 € | 1.70 € | 1.80 € |
| | Horaire long : Avant 7 h 45 | 2.10 € | 2.20€ | 2.30 € |
| RESTAURANT SCOLAIRE | Repas | 3.40 € | 3,55 € | 3.70 € |
| | Majoration si repas sans inscription préalable | 3 € | 3 € | 3 € |
| ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR | Horaire court : Entre 16 h 30 et 17 h 45 Goûter compris | 2.10 € | 2.20 € | 2.30 € |
| | Horaire long : Après 17 h 45 Goûter compris | 2.60 € | 2.70 € | 2.80 € |
| | Pénalités pour dépassements d'horaires | 5 € par ¼ h débuté | 5 € par ¼ h Débuté | 5 € par ¼ h Débuté |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-adopte à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2021/2022.

Numérotation des lieux-dits : complément à effectuer

Madame le maire expose aux membres présents que la numérotation de chacun des lieux-dits a été effectuée en 2018 et 2019 pour permettre le déploiement de la fibre optique et optimiser le recours aux services de secours.

La mise à jour a été effectuée sur le support cadastral informatisé, quelques interrogations soulevées par le centre des impôts doivent être examinées par le conseil municipal :

- *Lieu- dit l'Ardrier* : un abri de jardin situé près d'un étang n'est pas numéroté- doit il l'être pour permettre aux services de secours de repérer le lieu rapidement ?
- Le Conseil municipal décide de l'attribution du numéro 2 l'Ardrier
- *L'église* n'a pas de numéro, souhaite t'on lui en attribuer un ?
- Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

- *Lieu-dit Le Moulin* : le chemin qui conduit à ce lieu-dit n'est pas dénommé, doit-on le nommer ?
- Le Conseil Municipal, décide de l'appellation « Chemin du Moulin »

- *Esat* : les logements de l'ESAT ne sont pas individualisés, doit-on leur attribuer une lettre distinctive pour permettre le déploiement de la fibre ?
Le Conseil Municipal ne donne pas suite car il n'y a pas de demande spécifique de l'ESAT à ce sujet.
- *Château de Gresse* : une maison indépendante de 110 m² est identifiée, elle n'est pas numérotée, s'agit-il d'une habitation ou d'un bâtiment annexe ?
- Le Conseil Municipal souhaite des précisions quant à la qualification de la bâtisse concernée.

- *Rue de Chalons* : L'habitation de M et Mme Aupetit située de Rue Chalons est mal identifiée en ce sens qu'elle n'a pas de numéro précis car les numéros 14 et 16 ainsi que 18 et 20 sont déjà attribués.
- Le Conseil Municipal propose d'affecter le numéro 16 B à l'habitation concernée.

Questions diverses

Diffusion de l'organisation des bureaux de vote les 20 et 27 juin